

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 avril 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-03-15- MARCHES PUBLICS (1.1) – AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS CONTRACTUALISE PAR LE S.T.A.T.

DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président. L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Étaient présents :</u> | André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPAS), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU. |
| <u>Étaient excusés :</u> | Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPAS, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER. |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | Du début à la fin : 2 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Guy SCHILLING |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants. |

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 65,

Vu les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 28 décembre 2017 autorisant la Communauté de Communes Terres Toulaises à exercer la compétence intercommunale de « Mobilité au sein de l'espace communautaire », à compter du 1^{er} avril 2018,

Considérant qu'en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Terres Toulaises est substituée de plein droit, à la date du transfert des compétences, aux communes qui la composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes, et dans toutes leurs compétences au regard des contrats conclus, de tous types, dont les marchés publics.

Il en va de même du contrat de services concernant le transport urbain de voyageurs sur le périmètre du S.T.A.T. (Toul, Écrouves, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-les-Toul, élargi à Foug et Domgermain) conclu avant le transfert de compétence au 1^{er} avril 2018 par le S.T.A.T. (Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise) MOVIA, dissout au 31/03/2018.

Considérant que ce marché doit être exécuté dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance,

Considérant que la substitution de personne morale dans les marchés/contrats conclus précédemment n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le contractant,

Considérant que ce changement de personne morale doit faire l'objet d'avenants de transfert des différents marchés/contrats liant les collectivités/syndicats au nouvel EPCI compétent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché suivant :

| Marché concerné | | | Délibération d'autorisation de signature |
|-----------------|--|----------------------------|--|
| 2017/001 | Services de transport urbain de voyageurs sur le périmètre du S.T.A.T. (offre Variante 1 + Option Billettique + Option Vélo) | KEOLIS SUD LORRAINE SNC | 2017-01 du 08/03/2017 |

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

